

DOCUMENT APPROUVÉ PAR LA CLE DU SAGE DRÔME



SYNTHÈSE

ETAT DES LIEUX 2006 - 2016

DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME

CLE PLÉNIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2018



SAGE
Rivière Drôme
& ses affluents

*Syndicat Mixte de la Rivière Drôme
Commission Locale de l'Eau de la Drôme*

www.riviere-drome.com

Tables des matières

PREAMBULE.....	3
Contexte local.....	4
Présentation du bassin versant	5
Ressource et milieux aquatiques, eaux souterraines.....	8
Ressources et milieux aquatiques, eaux superficielles	11
Milieux et espèces remarquables.....	14
Tourisme et loisirs	16
Dynamique fluviale.....	17
Inondation	18
CONCLUSION	19
Abréviations	20
Glossaire	22

PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le SAGE de la rivière Drôme et de ses affluents, document de planification des démarches de gestion au sein du bassin versant, vit et évolue depuis sa première version approuvée en 1997.

Sa seconde version, validée par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2013, avait intégré les avancées du territoire (amélioration de la qualité du milieu, meilleur traitement des rejets, etc) mais aussi les nouvelles problématiques émergentes (ex : les volumes prélevables sur le bassin, l'espace de mobilité de la rivière Drôme, l'impact des activités de loisirs sur les milieux, ...)

Le présent document offre une synthèse de l'état des lieux du territoire actualisé en 2018. Il a vocation de résumer les principaux enjeux et points importants d'évolution du territoire sans être exhaustif. Pour plus de détails, il est important de consulter le rapport complet d'état des lieux. Après une présentation du contexte locale du bassin versant, les enjeux relatifs aux ressources et milieux aquatiques seront présentés puis l'approche par les milieux et les espèces remarquables sera détaillée suivie d'une rubrique dédiée au tourisme et aux activités de loisirs. Enfin, les problématiques de dynamique fluviale et d'inondations seront abordées en fin de document.

Pour faciliter la lecture et la compréhension du présent document, un lexique et glossaire sont disponibles en annexe.



Confluence Drôme-Bez

Contexte local

Le bassin versant de la Drôme est un territoire précurseur et moteur dans le domaine de la gestion de l'eau. Les deux contrats de rivières successifs (1990-1996 et 1999-2005) ainsi que les deux SAGE (1997 et 2013) ont permis de faire une première série d'actions concernant la problématique quantitative et d'améliorer la qualité des eaux et notamment de reconquérir la qualité baignade. Ils ont également contribué à la restauration des boisements de berges et des zones humides.

Depuis l'approbation du 2^{ème} SAGE Drôme en 2013, le territoire a fait des avancées notables sur différentes thématiques au travers d'études :

- Etude des volumes prélevables et des ressources stratégiques (Artelia 2012)
- Etude géomorphologique de la rivière Drôme (Artelia 2015)
- Etude d'impact des activités de loisirs et schéma de cohérence associé (CIMEO, 2017)

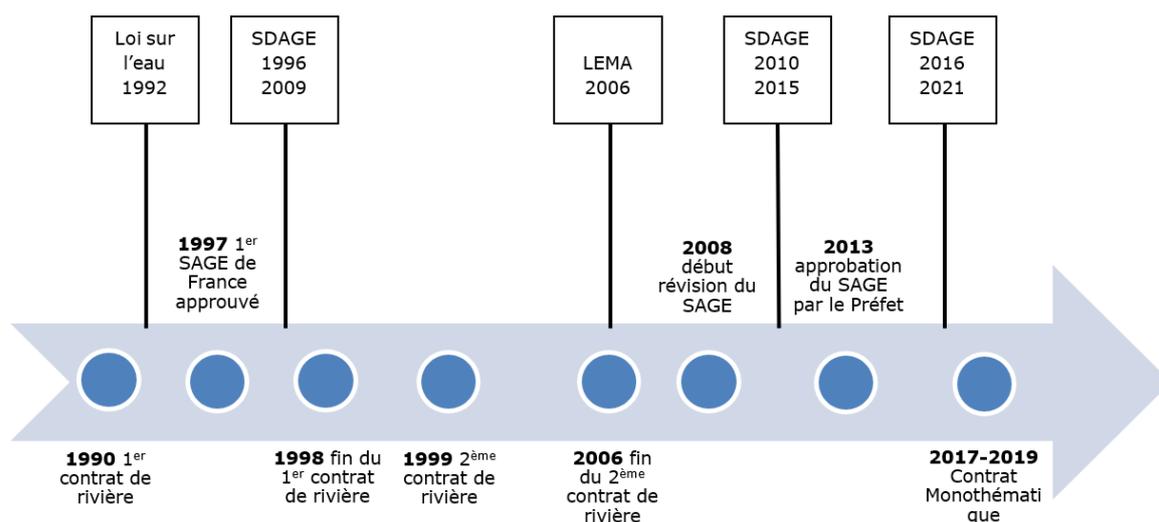
Celles-ci ont permis la rédaction de différents plans de gestion qui vont guider la politique de l'eau dans les années à venir :

- Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), validé par la CLE en 2015
- Plan de gestion des ressources stratégiques (PGRS), validé par la CLE en 2018
- Plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges (PPE) (déclaration d'intérêt général en 2018)
- Plan de gestion de l'espace fonctionnel (PGEF) (validation prévue en 2019)
- Schéma de cohérence des activités de loisirs (2018)

Ces différents plans répondent aux questionnements du SDAGE et préparent la révision du SAGE.

Le projet SPARE (Strategic planning for alpine river ecosystem : projet européen 2016-2018), a permis aux citoyens de faire remonter leurs visions du bassin ainsi que leurs avis et des propositions d'actions.

Au niveau de la gouvernance, la structure porteuse du SAGE a pérennisé et renforcé ses compétences, notamment *via* la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dès 2017. Avec cette compétence, le Syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (SMRD) devient, entre autres, maître d'ouvrage pour la continuité écologique sur les ouvrages publics.



Chronologie des démarches

Présentation du bassin versant

Diagnostic

Population

En 2017 (population municipale légale au 1^{er} janvier 2017), la population des communes du SAGE atteint 50 247, soit une **augmentation de 4.17 % entre 2006 et 2017** (contre 5,95% pour la France).

Milieu physique

La vallée de la Drôme se situe dans une zone de transition entre un milieu montagnard humide au nord, avec le Vercors, et une dominante méditerranéenne au sud avec la Drôme provençale.

La rivière Drôme s'écoule sur 106,5 km et ses principaux affluents proviennent du Vercors sur sa rive droite. Elle présente un **régime hydrologique de type préalpin à tendance subméditerranéenne**. Ce régime est caractérisé par de très basses eaux en période estivale, des basses eaux en hiver et un maximum d'écoulement de mars à avril. Toute l'année, mais particulièrement en automne et au printemps, peuvent survenir des crues type torrentielles puissantes.

La forêt reste très largement présente sur ce territoire (71 % pour bois et landes dont plus de 50 % de territoire boisé), si l'on sait que la moyenne nationale en termes de territoire boisé est inférieure à 25%.

Climat

Le bassin versant est sous l'influence de la Provence au sud avec un climat de type méditerranéen et du Vercors au nord avec un climat de type pluvio-nival, aboutissant à un **régime pluvial méditerranéen**. Les implications probables du réchauffement climatique à l'échelle de la vallée sont : l'augmentation des températures, la baisse du niveau enneigement, la diminution du nombre de jours de gel, la diminution des recharges de nappes, des étiages estivaux plus importants, l'augmentation des températures des cours d'eau, ...

Documents d'urbanisme

L'urbanisation de terrains naturels reste lente, traduisant le caractère rural du bassin. En aval de Saillans, celle-ci est plus importante, notamment due à **l'attractivité de la vallée du Rhône**.

Ces zones urbaines s'étendent peu et leur évolution tient davantage à la création de zones industrielles (ZI) ou de zones d'aménagement concerté (ZAC) en périphérie des communes, majoritairement sur la basse vallée.

L'augmentation des surfaces imperméabilisées couplée avec un moindre apport de matériaux dans les cours d'eau, lié à l'augmentation des surfaces forestières, pourrait aboutir à une incision accrue et à des crues plus intenses. Leurs indicateurs de suivi sont à reconduire.

Plus d'un tiers des communes sont au RNU. On note également l'émergence des PLU Grenelle. Le SMRD a réalisé et transmis à toutes les communes une plaquette informative afin de les aider à intégrer les mises en compatibilité du SAGE (Zone humide et ripisylve). Celle-ci rappelait également :

- La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000) :
 - fait du « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD), la clé de voûte du document d'urbanisme local ;
 - renforce la prise en compte de l'environnement.
- La Loi Grenelle II (n° 2010-788 du 12 juillet 2010) :
 - lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ;
 - lutte contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, revitalisation des centres-villes ;
 - préserve la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,...

Dès l'approbation du futur SCoT, le SAGE lui sera opposable et ne s'adressera plus directement aux PLU.

Contexte socio-économique

Les têtes de bassin à l'est du périmètre et les zones de montagne restent peu peuplées et peu dynamiques en termes de démographie, mais demeurent globalement stables.

La vallée de la Drôme en aval de Crest continue d'attirer la population avec une densité de plus de 100 hab./km². En périphérie de Livron et Loriol, les communes d'Allex et de Montois bénéficient notamment de cette évolution positive, tout autant que Crest.

La Communauté de Communes du Diois (CCD) bénéficie, dans une moindre mesure, de cet accroissement démographique (entre 10 et 100 hab. au km²).

La partie centrale du périmètre reste stable, probablement hors du rayon d'attractivité de la vallée du Rhône à l'ouest, ou de celle de Die, plus modeste.

A l'échelle du bassin versant, trois constats sont structurants pour la gestion de l'eau :

- un habitat diffus
- un taux de résidences secondaires important et une forte fréquentation touristique estivale
- une augmentation de la population du territoire

Gouvernance

Les collectivités du territoire ont évolué depuis la dernière révision du SAGE. Notons l'émergence de la Communauté de Communes Crestois et Pays de Saillans (CCCPS), la création du Syndicat Mixte du SCoT du Val de Drôme, la transformation du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des digues de Loriol et du Pouzin en Syndicat Mixte. Les agriculteurs irrigants (collectifs et individuels) se sont fédérés au sein de l'organisme unique de gestion collective (OUGC). Avec la loi NOTRe, les changements de la gouvernance en matière d'AEP et d'assainissement vont modifier les acteurs compétents à associer au SAGE.

Les échanges avec les différents partenaires gagneraient à être fluidifiés et automatisés (DDT, communes, laboratoires de recherche, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, etc).

La mise en place de la compétence GEMAPI en 2017 a permis de se mettre autour de la table et de discuter de la gestion du risque inondation et de la gestion des digues. Cette compétence, transférée par tous les EPCI du bassin au SMRD, a renforcé sa légitimité territoriale en augmentant sa capacité d'intervention tout en mettant sa capacité financière en adéquation.



Activités économiques

Les deux grandes activités économiques du bassin que sont **l'agriculture et le tourisme, restent fortement dépendantes de la ressource en eau**, notamment pendant la saison estivale. Les problématiques de réchauffement climatique, pour lesquelles des données apparaissent au niveau local, doivent être prises en compte dans le SAGE dès cette révision.

Les pratiques agricoles sont globalement diversifiées à l'échelle du bassin versant mais aussi à l'échelle des exploitations. Le choix des types de cultures est fortement dépendant du milieu (pente, accessibilité à l'eau, ...) et participe à la variété des paysages. Leur évolution est lente. Les surfaces cultivées représentent 26 % de la surface des communes du SAGE. En 2006, sur l'amont 25% de la SAU est en agriculture biologique. Le poids économique agricole reste important pour le territoire car près du tiers des entreprises sont agricoles ou agro-alimentaires.

Ces dernières années, les secteurs spécialisés sont en progression comme l'agriculture biologique, l'élevage caprin ou les plantes aromatiques et médicinales. Depuis quelques années, on note l'émergence de brasseries artisanales, sans en connaître les réels impacts sur les milieux (pas de données disponibles sur les rejets).

Pour un meilleur suivi des liens agriculture / ressource, il serait intéressant de disposer du RPG à la parcelle pour une analyse plus fine, ainsi que des données précisant les surfaces irriguées.

L'emploi salarié est concentré sur les pôles urbains avec de forts déséquilibres : le développement de l'activité est principalement localisé sur la confluence du Rhône et le long de la vallée de la Drôme. Les autres zones affichent une prédominance rurale avec une part majoritaire d'emplois liés à l'agriculture, notamment dans les zones de montagne.

L'activité touristique est développée dans la partie « *Tourisme et loisirs* ».



Lavande à Barnave

Ressource et milieux aquatiques, eaux souterraines

Diagnostic

Qualitatif

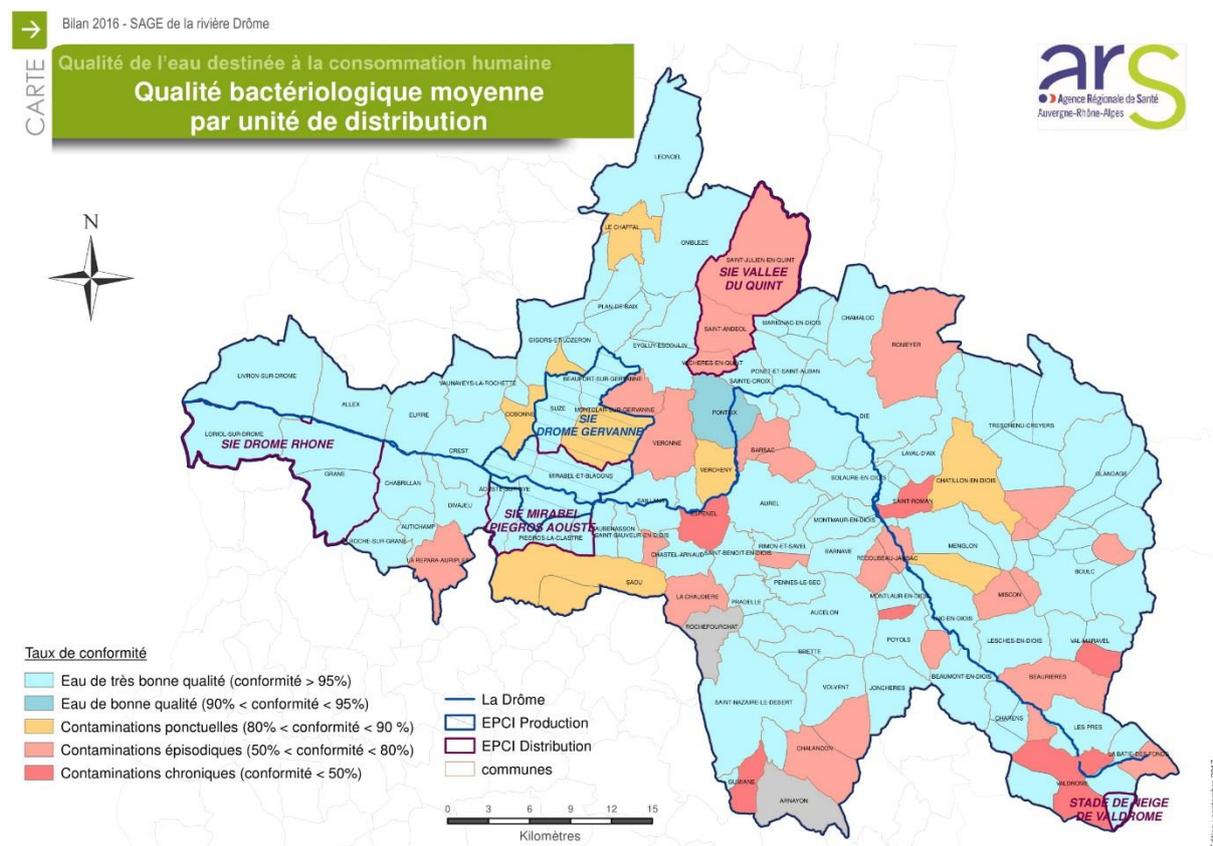
Les masses d'eaux souterraines dans le périmètre du SAGE Drôme, sont identifiées comme étant en bon état chimique global. Mais localement, des dépassements de valeurs seuils sont notés, notamment pour le paramètre nitrate. Sur ces secteurs, la qualité est à reconquérir.

Le suivi de ces masses d'eau semble suffisant mais pourrait être plus exhaustif, en particulier sur les zones de prélèvements pour l'AEP actuelles et futures (cf. PGRS).

Des dépassements fréquents des paramètres bactériologiques dans les eaux distribuées sont répertoriés. La présence de plomb est également détectée dans certains réseaux d'AEP.

La nappe d'eau souterraine de la Molasse Miocène est classée en mauvais état sur les critères DCE. Une dérogation d'atteinte de bon état est en cours. A noter que la gestion de cette masse d'eau, bien qu'en partie sur le territoire du SAGE Drôme, s'inscrit dans le SAGE Bas Dauphiné et plaine de Valence. Ces deux SAGE travaillent ensemble à la reconquête du bon état et à la qualification des échanges entre les masses d'eau de surface et souterraines du secteur.

Les impacts cumulés des rejets géothermiques sur le réchauffement de la nappe ne sont pas quantifiés.



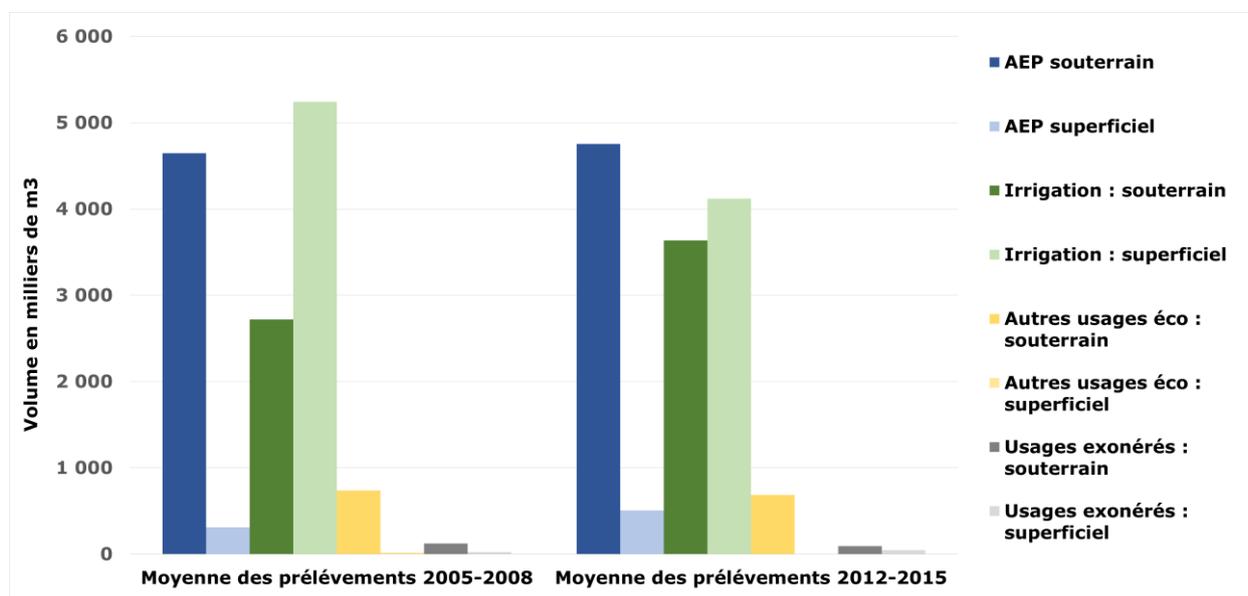
Quantitatif

D'un point de vue quantitatif, depuis 2010, le bassin versant de la Drôme est entièrement classé en **Zone de répartition des Eaux (ZRE)** car il présente une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. La nappe alluviale de la Drôme, considérée en déficit fréquent, est bien suivie en aval de Crest, là où elle est la plus sollicitée. En 2013, les **volumes prélevables globaux** sont notifiés par le Préfet et une réduction des prélèvements de 15% de tous les usages est nécessaire du 1^{er} juin au 15 septembre.

Un **Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)** a été approuvé par la CLE en 2015 qui préconise des mesures de diminution des prélèvements par usage (amélioration des rendements des réseaux d'AEP, évaluation de ressources de substitution et de stockage pour le milieu agricole notamment). Ces mesures ne sont pas toutes mises en œuvre et le premier bilan réalisé en 2018 montre une tendance à l'augmentation des volumes nécessaires à l'eau potable. Le dernier recensement de la population en 2017 montre une augmentation de la population de 4,17% entre 2006 et 2017 (contre 5,95% pour la France). A noter que le secteur de la confluence est le plus touché par cette augmentation.

En termes de gouvernance, le classement ZRE complexifie la création de nouveaux prélèvements, sans que la CLE ait la lisibilité du respect des volumes prélevables. Un possible report des prélèvements (nappe des alluvions de la Drôme ou en rivière) dans la masse d'eau souterraine Molasse-Miocène existe, mais aussi des prélèvements des particuliers vers la nappe de la Drôme lorsqu'elle est accessible. Ces phénomènes sont à surveiller. Le secteur de la confluence reste le secteur le plus sollicité.

Plus globalement, les eaux souterraines sont les principales ressources en eau potable pour les populations. Celles-ci doivent être préservées en qualité et en quantité pour subvenir aux besoins des générations futures. Des zones de sauvegarde ont été identifiées et leur gestion organisée dans le plan de gestion des ressources stratégiques (PGRS) validé en 2018 par la CLE.



Comparaison des moyennes annuelles des prélèvements
(Données Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Communes du SAGE Drôme)

Ouvrages de prélèvements (BD DDT données 2017; ARS données 2014)



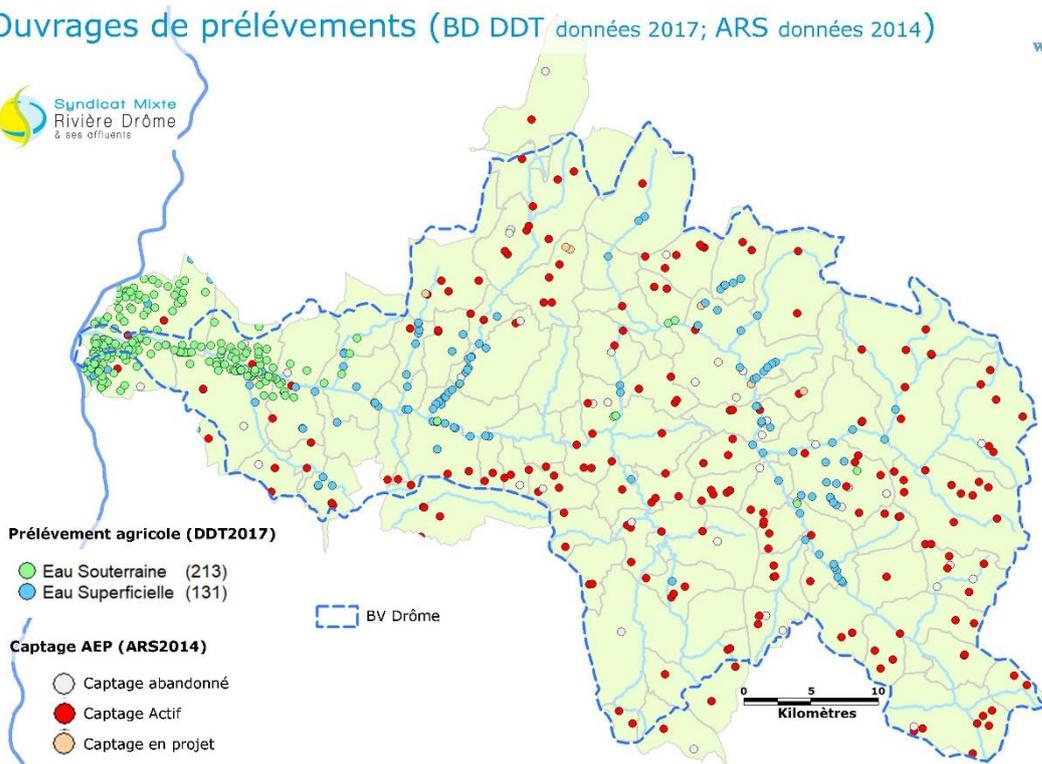
Prélèvement agricole (DDT2017)

- Eau Souterraine (213)
- Eau Superficielle (131)

BV Drôme

Captage AEP (ARS2014)

- Captage abandonné
- Captage Actif
- Captage en projet



SIBD 2017 - Sources : BD cartographie, Scom23, DDT, ARS, ARTEL

Ressources et milieux aquatiques, eaux superficielles

Diagnostic

Qualitatif

A l'échelle des masses d'eau superficielles, la qualité physicochimique se maintient. De nombreux cours d'eau sont de très bonne qualité chimique et écologique au titre de la DCE (ex : Roanne, Drôme amont). Au niveau morphologique, la Drôme présente encore des secteurs en tresses remarquables. Cette caractéristique participe grandement à l'attrait du territoire, en particulier pour les activités de pleine nature. Pour une partie des estivants, le caractère naturel et préservé de la vallée, et notamment de la rivière Drôme, attire.

Des dégradations de la qualité écologique des masses d'eau superficielles localisées sont dues à l'hydromorphologie et aux éléments de qualité biologique. Ainsi la qualité écologique de la Gervanne, de la Drôme de Crest au Rhône, et du Riousset à Véronne est dégradée. Certaines masses d'eau, notamment les masses d'eau dites secondaires, ne disposent pas d'un suivi DCE depuis de nombreuses années.



L'enjeu baignade, économiquement important dans la vallée, entraîne de fortes contraintes en termes de qualité de l'eau avec 12 sites de baignade officiels et suivis. Les analyses de ces sites de baignade présentent en majorité des eaux de bonne qualité voire très bonne. Cependant, quelques points noirs subsistent (Die, Luc en Diois). La mise en compatibilité n°2 du SAGE en vigueur n'a pas été mise en œuvre complètement.

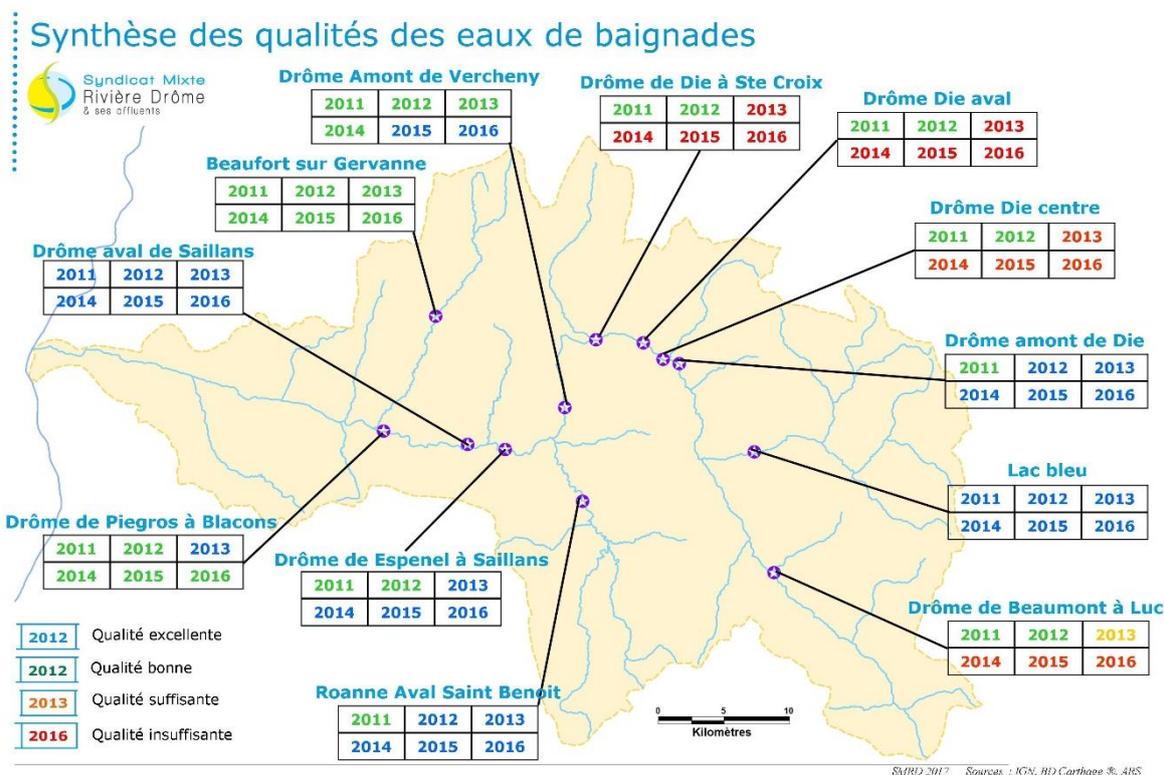
D'importants progrès ont été réalisés sur la qualité de l'eau avec la mise en place d'assainissements collectifs sur la vallée mais des pollutions urbaines existent encore aux niveaux collectif et individuel.

Pour les dispositifs d'assainissements non collectifs, les structures compétentes avancent sur le sujet. Cependant, un manque de lisibilité des travaux est noté notamment pour les communes en régie. Un effort pourrait être effectué sur l'homogénéisation et la transmission des bilans (portail national). Pour les dispositifs d'assainissements collectifs, des améliorations sont toujours en cours. En 2016, seules 6 stations d'épuration sur 67 sont considérées avec un mauvais fonctionnement, notamment

celles des petites communes. En parallèle, environ 13 projets sont listés en 2016 par le « Schéma interdépartemental de gestion des boues et des matières de vidange ». Ceux-ci ne concernent pas forcément les stations d'épuration en dysfonctionnement. Au vu du peu de cours d'eau analysés, l'impact des rejets des stations d'épuration n'est pas quantifié.

Les pollutions diffuses (ex : nitrates, produits phytosanitaires, sel en hiver, ...) touchent également tous les secteurs de façon plus ou moins importante. Cet objectif du SAGE en vigueur propose des actions préventives pour limiter le ruissèlement et l'infiltration de produits polluants qui ont été très peu mises en œuvre.

En 2017, une décharge en lit mineur non répertoriée est partiellement emportée par une crue (phénomène qui a continué en 2018). D'autres décharges anciennes en lit mineur existent (ex : Vercheny, Luc en Diois) et certainement sur les affluents également sans avoir de connaissances précises du risque qu'elles représentent pour la ressource en eau et la santé publique. Des actions préventives sont à prévoir.



Quantitatif

Le bassin versant est classé en zone de répartition des eaux. A l'heure actuelle, des arrêtés sécheresse sont pris toutes les années pour gérer le manque d'eau. A noter que 70 jours consécutifs d'assecs ont été constatés en 2017 sur la rivière Drôme.

Une étude de détermination des volumes prélevables globaux a été réalisée, entre mars 2010 et octobre 2012, pour faire le point sur les besoins du milieu et des usages en place.

Les constats suivants ont pu être faits :

- Les prélèvements sur le bassin hydrographique de la Drôme, tous usages confondus (eau potable, agriculture, industrie), sont d'environ 12 millions de m³ par an en moyenne sur 2002-2009, dont plus de 70 % consommés du 1^{er} juin au 15 septembre en lien avec l'usage irrigation.
- L'hydrologie du bassin de la Drôme est naturellement très contraignante pour le milieu piscicole durant l'étiage : en théorie, aucun volume n'est prélevable sur le bassin versant en

période d'étiage. Il a été proposé d'arbitrer entre un effort de réduction des prélèvements et une dégradation du milieu piscicole. Le seuil d'acceptabilité pour les espèces cibles retenues sur le bassin est de ne jamais dégrader de plus de 20 % la surface de leur habitat.

- La zone en aval de Crest est en situation de sur-prélèvement avec des phénomènes d'assecs réguliers (au moins un tous les 5 ans).

La répartition actuelle des débits prélevés entre les usages n'a pas été remise en question dans l'étude de détermination des volumes prélevables et elle a donc pu être maintenue. **Les volumes prélevables par usage ont été notifiés par le Préfet le 15 juillet 2013.**

Pour pouvoir les respecter, il faut réduire les prélèvements de 15% du 1^{er} juin au 15 septembre sur l'ensemble du bassin versant. Un **Plan de gestion de la ressource en eau** (PGRE) a été approuvé par la CLE en 2015 qui préconise des mesures de diminution de prélèvements par usage (amélioration des rendements des réseaux d'AEP, évaluation de ressources de substitution et de stockage pour le milieu agricole). Ces mesures ne sont pas toutes mises en œuvre et le premier bilan réalisé en 2018 montre une tendance à l'augmentation des volumes nécessaires à l'eau potable.

La quantification des volumes prélevés sur le bassin versant par usage est difficile à mettre en œuvre par un défaut d'accès aux données ou un manque de fiabilité de certains jeux de données.

Les réseaux d'AEP ne sont pas tous connus. Un possible report de prélèvements (nappe des alluvions de la Drôme ou en rivière) dans l'aquifère Molasse-Miocène existe mais aussi des prélèvements des particuliers vers la nappe de la Drôme lorsqu'elle est accessible. Ces phénomènes sont à surveiller.

La mise place de débits réservés sur les prises d'eau, où existent des usages « jardins », met en évidence un usage non reconnu.

Des communes, en recherche de sources d'énergies renouvelables (Grenelle), réfléchissent à mettre en place des installations hydroélectriques (notamment sur les conduites des réseaux d'AEP).

L'étude des volumes prélevables devra être mise à jour, à moyen terme (2023-2024), afin de prendre en compte les évolutions des prélèvements mais aussi l'impact du réchauffement climatique sur les ressources disponibles.



La rivière Drôme en assec à Livron sur Drôme au niveau de la N7 le 30 août 2017

Milieux et espèces remarquables

Diagnostic

Qualité des habitats

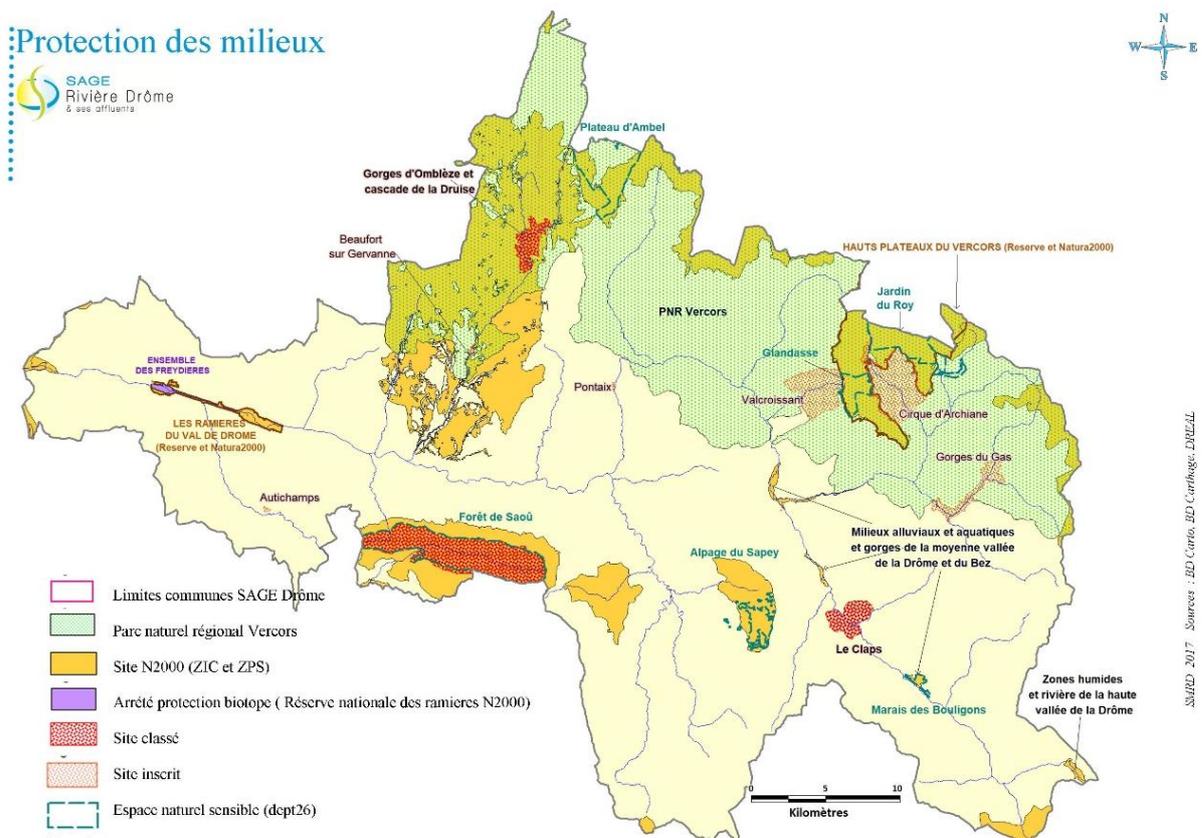
La qualité des cours d'eau, au titre de la qualité DCE, est traitée dans la partie dédiée aux eaux superficielles. Il en ressort que de nombreux cours d'eau sont de très bonne qualité chimique et écologique (ex : Roanne, Drôme amont, ...). Les milieux aquatiques du bassin versant de la Drôme sont très favorables et riches en biodiversité. Ils présentent une grande diversité de faciès et d'habitats : zones des Ramières, zones de tressage, zones de gorge, ... et abritent des espèces patrimoniales. Pour cela, la qualité des milieux doit être maintenue, suivie, voire améliorée dans certains cas, car cet équilibre reste fragile.

L'étude Michelot en 1997 ciblait des cours d'eau et des sous tronçons de hautes qualités écologiques, paysagers ou fonctionnelles (confluent Drôme-Bez, Ramières, Vercheny, vallon du col de Carabès, marais de Beaurières, confluent Drôme-Rhône, gorges des Gâts, Brette, Claps, Gorges d'Echaris, Gorges d'Omblyze, Courance, canyons des Gueulards, Druise, Meyrosse Lausens, Grenette, Bourdiolle, Aucelon).

Sur le ruisseau de la Saleine, affluent de la rivière Drôme à Crest, un projet de renaturation est en cours (appel à projet AERMC) en partenariat avec la commune de Crest.

On note assez peu d'ouvrages transversaux impactants sur la rivière Drôme (absence de barrage) mais un cloisonnement important des masses d'eau sur les affluents.

A noter que le paysage est en train de changer sur notre vallée et sur les bassins versants voisins (mortalité des buis, des pins, des chênes, ...).



Zones humides et ripisylves

L'effort de protection des milieux, porté par le SAGE, concerne 4 dispositions contraignantes (sur 9). Les cartographies des zones humides étaient annexées à titre indicatif au SAGE. Une fois reprises par les documents locaux d'urbanisme, ces zonages seront opposables au tiers.

Les indicateurs dédiés aux suivis des zones humides ne sont pas opérationnels à l'échelle du pas d'évaluation de 10 ans entre deux révisions du SAGE. Les suivis des milieux de la réserve naturelle nationale (RNN) des Ramières (aval) et de l'ENS (amont) sur le marais des Boulignons, serviront de base pour analyser les changements à l'échelle du bassin versant. Pour le suivi des espèces, le SMRD s'appuie sur des données produites par d'autres organismes ainsi que sur des relevés internes.

Au vu de la taille et de la typologie des zones humides du bassin, mais aussi au regard de la faible surface qu'elles représentent, les seuils IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) ne semblent pas pertinents pour protéger les zones humides. Les remblais, les assèchements et l'imperméabilisation, de moins de 1000 m² seront autorisés de fait (sous le seuil de déclaration). La solution au SAGE est leur inscription aux PLU suite à des recensements des communes. Plus globalement, un lien fort entre la DDT / AFB, avec le SMRD doit être mis en place. A l'heure actuelle, aucune base de données n'existe pour le suivi des procédures Loi sur l'eau (zones humides, plan d'eau, etc.). Cela limite l'analyse des évolutions de ces « milieux ». A priori cette mesure sera réalisée en 2018 (source DDT).

A noter également des coupes à blanc sur les boisements de berges, malgré une disposition de préservation contraignante au SAGE.



Observatoire d'un barrage de castors au marais des Boulignons

Espèces invasives

Les espèces invasives (ex : renouée, ambroisie) semblent prendre de l'ampleur sur le territoire (en emprise et en nombre). Leur suivi doit être poursuivi afin d'anticiper les mesures à mettre en place.

L'ambroisie a fortement colonisée le lit de la rivière Drôme. Pour information, selon l'Agence régionale de santé, sur le territoire de l'ancienne région Rhône Alpes, 660 000 personnes sont allergiques à l'ambroisie. L'ambroisie coûte 40 millions d'euros par an à la Sécurité sociale en Auvergne-Rhône-Alpes. En milieu aquatique, il est interdit d'utiliser des produits chimiques ni mécanique. Fleurissant en été, à la période de fréquentation touristique, se pose la question de l'éliminer car toutes les personnes s'approchant du cours d'eau de la Drôme s'y exposent.

Espèces patrimoniales

Des destructions d'habitats du castor (barrage, gîte) mais aussi un castor abattu, traduisent une cohabitation humain - castor localement difficile.

Le Plan National d'Action Apron s'est terminé en 2016-2017, une suite doit être donnée. Cette espèce sentinelle est d'importance forte pour le bassin de la Drôme, classée en danger critique d'extinction. Le SAGE en vigueur prend conscience d'une perte possible de biodiversité notamment avec le programme Life Apron.

Tourisme et loisirs

Diagnostic

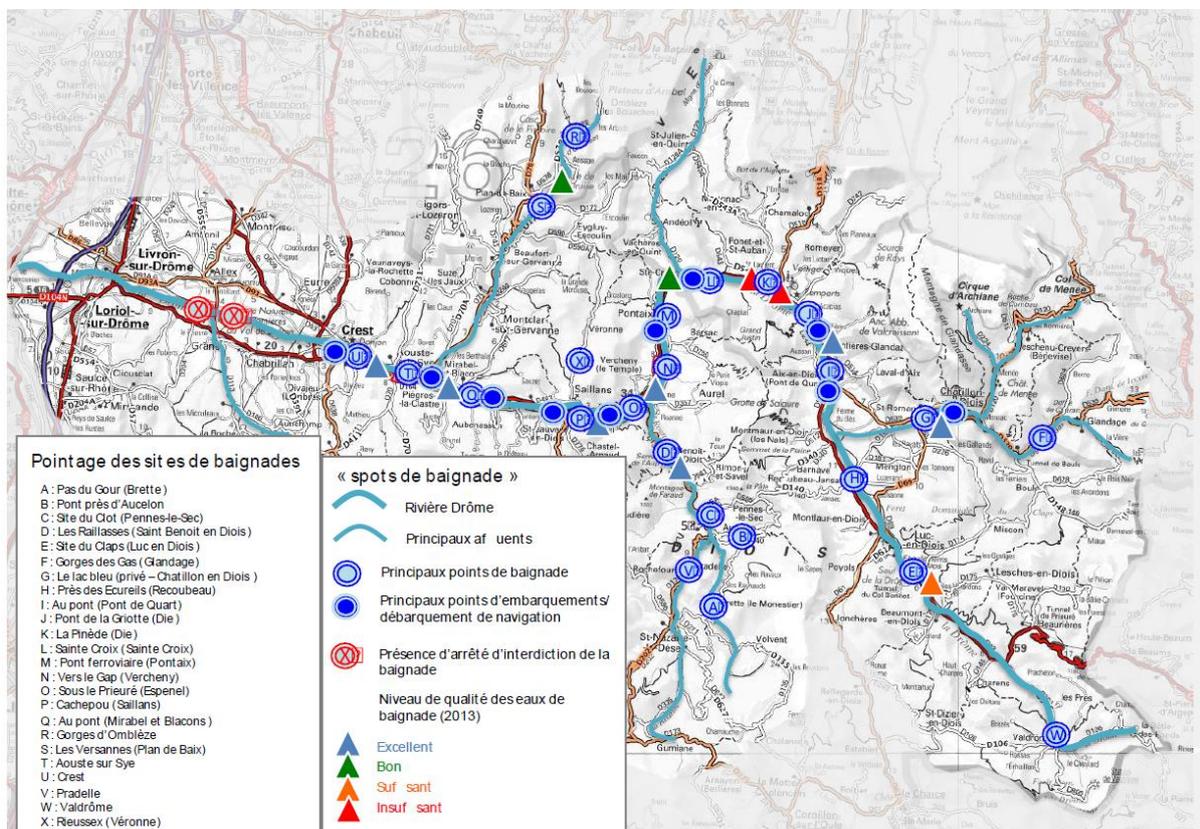
Le tourisme est un enjeu fort pour la vallée. Tout le territoire est attractif d'un point de vue des activités de pleine nature. La rivière Drome et ses affluents présentent une haute qualité paysagère à faire partager. De plus, pour une partie des estivants, le caractère naturel et préservé de la vallée et notamment de la rivière Drôme attire.

La CCD dispose du plus d'hébergements. Viennent ensuite la CCCPS et la CCVD. Une large majorité des hébergements touristiques se font sur les mois de juillet et août. C'est le cas également pour les pratiques ludiques liées à l'eau (baignade, navigation, etc.).

Une bonne entente est à trouver entre les usagers pour le bien-être de chacun et du milieu. La connaissance des milieux aquatiques et les rivières est à apprendre dès le plus jeune âge. Malgré une prise de conscience des conflits d'usages sur le territoire dans le SAGE en vigueur, peu de réalisations concrètes ont été faites. La problématique s'accroît avec l'attrait touristique donné par la qualité baignade et la beauté des paysages.

Afin de caractériser les interactions milieu / activités de loisirs, l'étude d'impact des activités de loisirs sur le bassin a tout d'abord localisé les sensibilités écologiques. Dans un second temps, elle a défini les pratiques touristiques sur le bassin (localisation, intensité). Différentes typologies de pratiques ont ensuite vu leurs impacts évalués sur des sites tests. Les résultats ont été ensuite extrapolés au reste des sites « équivalents ». Des pistes d'aménagements et de bonnes pratiques, afin d'améliorer ces interactions, ont été regroupés dans un schéma de cohérence qui sera à mettre en place dans les années à venir.

La préservation de la ressource en eau, en quantité pour les activités d'eau vive, et en qualité pour la baignade ou la pêche, est un enjeu fondamental pour le développement et la sécurisation de ces activités, tout comme la préservation des zones humides et sites naturels remarquables.



L'offre en matière de baignade en 2017

Dynamique fluviale

Diagnostic

Extractions de graviers, déprise agricole et campagnes de restauration des terrains en montagne (RTM) ont concouru à inciser le lit et à déséquilibrer le transport solide. Il s'agit de gérer la nouvelle situation.

Suite à l'étude géomorphologique du bassin de la Drôme plusieurs constats sont ressortis :

- L'incision s'est stabilisée (excepté sur certains secteurs) sur la rivière Drôme. Les seuils à l'aval de Saillans jouent un rôle fort dans cette stabilisation. *A contrario*, les seuils anciens sur les affluents ont impacté la morphologie en aval de ces ouvrages
- La plaine du grand lac est une exception en termes de fonctionnement (effondrement du Claps), celle-ci doit être gérée afin de ne pas s'engraver (gestion pièges à gravier en amont).
- La continuité sédimentaire est à préserver et à surveiller
- La dynamique des cours d'eau est globalement bonne mais des altérations localisées subsistent notamment où se rencontrent la rivière et les enjeux socioéconomiques (ouvrage, endiguement, réseau de communication, etc.)
- Les digues, voire les protections de berges, bornent la fonction géomorphologique de tronçons de la rivière Drôme et du Bez (Livron-Loriol ; Alex Grâne, Chatillon, Die, Crest, ...), y compris sur certains sous tronçons d'affluents

Afin de suivre les évolutions géomorphologiques, le SMRD a réalisé une nouvelle campagne Lidar sur le DPF (sept 2017, atlas cartographique). Il dispose également d'un matériel topographique de précision pour suivre ces problématiques où la technologie Lidar n'est pas adaptée.

Des gravières en lit moyen sont présentes sur le bassin, certaines comportent un risque de capture par la rivière Drôme ou le Bez.

Le phénomène des décharges en lit mineur est évoqué dans la rubrique « Eaux superficielles, qualitatif ».



Endiguement d'Alex Grâne et le Lac des Freydières (risque de capture)

Inondation

Diagnostic

Depuis l'approbation du 2^{ème} SAGE Drôme, aucune crue destructrice n'a été à déplorer. Toutefois des crues d'occurrence biennale jusqu'à quinquennale ont été enregistrées. Celles-ci ont créé des problèmes (érosion de campings, mise à jour d'une décharge en lit mineur, inondation de voies de communications, etc.), tout en remobilisant localement des atterrissements et réouvrant la bande active.

Les digues sont globalement en mauvais état et très peu entretenues.

La mise en place de la compétence GEMAPI a permis de se mettre autour de la table et de discuter de la gestion du risque inondation et des digues. Pour cela, un atlas des digues a été rédigé par le SMRD. Celui-ci liste et caractérise chaque système d'endiguement. Ce travail sera la base d'une étude à venir à l'échelle du bassin pour définir les différents classements possibles et/ou souhaitables, ainsi que les niveaux de protections imposés ou choisis.



La rivière Drôme en 2003

CONCLUSION

L'état des lieux, dans son rapport complet de l'évolution entre 2006 et 2016, liste l'état d'avancement du SAGE, disposition par disposition, ce qui permet d'argumenter lors des bilans et lors de l'élaboration de nouvelles planifications. Toutes les dispositions du SAGE en vigueur n'ont pas été mises en œuvre et les objectifs fixés ne sont pas tous atteints.

Cet état des lieux va être un document précieux pour rédiger les futures orientations et objectifs du SAGE révisé.

Pour ce faire, seront également utilisés les résultats du projet Interreg SPARE, qui a pu collecter plus de 800 propositions citoyennes entre 2016 et 2018. Déjà, des sujets comme le renforcement de l'information et de la sensibilisation, la gestion des aires de baignade, des déchets, la prise en compte des aspects sociaux de l'eau sont discutés. L'ensemble des enjeux cités par les citoyens étant présents dans le SAGE actuel, une réflexion sur les moyens de mieux faire connaître le SAGE et de le rendre plus opérationnel serait intéressante.

Enfin, les nouvelles procédures SAGE prévoient désormais une phase de participation citoyenne. Dans le cadre de la révision du prochain SAGE Drôme, le SMRD s'engagera donc dans une participation en 2019, pendant la rédaction du SAGE, en complément du travail de concertation de la CLE du SAGE Drôme.



Travail en Commission thématique de la CLE

Abréviations

AEP : Alimentation en Eau Potable

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé (ex DDASS)

BV : Bassin Versant

CCCPS : Communauté de Communes du Crest et du Pays de Saillans

CCD : Communauté de Communes du Diois

CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme

CLE : Commission Locale de l'Eau

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

DPF : Domaine Public Fluvial

EBF : Espace de Bon Fonctionnement

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IOTA : Installation, Ouvrage, Travaux, Activité

Lidar : Light detection and ranging

NOTRe : Nouvelle Organisation territoriale de la République

OUGC : Organisme unique de gestion collective

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PCB : Polychlorobiphényles

PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau

PGRS : Plan de Gestion des Ressources Stratégiques

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNA Apron : Plan national

PNRV : Parc Naturel Régional du Vercors

PPE : Plan Pluriannuel d'Entretien de la ripisylve

RMC : Rhône Méditerranée Corse

RNN : Réserve naturelle nationale

RNU : Règlement National d'Urbanisme

RPG : Registre parcellaire graphique

RTM : Restauration des terrains en montagne
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utilisée
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique
SMRD : Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses Affluents
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPARE : Strategic Planning for Alpine River Ecosystem
SRU : Solidarité Renouvellement Urbain
STEP : Station d'Épuration
ZAC : Zone Artisanale et Commerciale
ZH : Zone humide
ZI : Zone Industrielle
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

Glossaire

A

Alimentation en eau potable (AEP)

Ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère 4 étapes distinctes dans cette alimentation : prélèvements-captages, traitement, le cas échéant, pour potabiliser l'eau, adduction (transport et stockage), distribution au consommateur.

Aquifère

Formation géologique perméable permettant le stockage et éventuellement l'écoulement d'une nappe d'eau souterraine. Dans la pratique, ce concept est souvent confondu avec celui de la nappe souterraine qu'il renferme.

Assainissement

Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération, d'un site industriel ou d'une parcelle privée avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

- assainissement collectif : c'est le mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, et d'un traitement public de ces eaux usées;

- assainissement autonome ou assainissement non collectif (ANC) : par opposition à l'assainissement collectif, il désigne tout système de collecte, traitement puis infiltration ou rejet des eaux usées des maisons ou immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

B

Bassin versant

Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie. Aussi dans un bassin versant superficiel, il y a continuité longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) et latérale, des crêtes vers le fond de la vallée des eaux superficielles. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles. Les écoulements profonds dans un bassin versant hydrogéologique permettent des transferts d'un bassin versant superficiel à un autre.

C

Comité de Bassin

Assemblée qui regroupe les différents acteurs publics ou privés agissant à un titre ou à un autre dans le domaine de l'eau. Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques à l'échelle du grand bassin hydrographique.

D

DIG

Déclaration d'Intérêt Général. Acte administratif reconnaissant le caractère d'intérêt général à une opération projetée par une personne publique ou pour son compte, après avoir recueilli l'avis de la population à l'issue d'une enquête publique. Cet acte ne nécessite pas d'expropriation mais donne le droit d'intervenir sur des terrains privés.

DOE

Les Débits d'Objectif d'Etiage sont ainsi définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée : « Débits pour lesquels sont simultanément satisfaits le bon état des eaux et, en moyenne huit années sur dix, l'ensemble des usages. Les DOE peuvent être définis à partir des débits de référence, notamment le QMNA5 ».

DUP

Déclaration d'Utilité Publique. Acte administratif reconnaissant le caractère d'utilité publique à une opération projetée par une personne publique ou pour son compte, après avoir recueilli l'avis de la population à l'issue d'une enquête d'utilité publique. Cet acte est en particulier la condition préalable à une expropriation (pour cause d'utilité publique) qui serait rendue nécessaire pour la poursuite de l'opération.

E

Étiage

Période de l'année correspondant aux plus faibles débits d'un cours d'eau. Les mois d'étiage diffèrent selon l'hydrologie du cours d'eau.

Etude de détermination des volumes maximums prélevables

Les volumes prélevables doivent être compatibles avec le maintien :

- En cours d'eau, d'un débit d'objectif: le Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) ;
- En nappe, d'un Niveau Piézométrique d'Alerte (NPA) ;

Ces volumes sont déclinés par saison, avec un point spécifique sur les saisons d'étiage.

I

IOTA

Cette nomenclature désigne les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à autorisation ou à déclaration par la législation sur l'eau. Leur liste figure dans un tableau annexé à l'article R214-1 du code de l'environnement.

M

Masse d'eau souterraine

Eaux souterraines regroupées en un ou plusieurs aquifères de même type.

Micropolluant

Produit actif minéral ou organique susceptible d'avoir une action toxique à des concentrations infimes (de l'ordre du µg/l ou moins).

N

Nappe

Eaux souterraines remplissant les vides (porosités, fissures, fractures, conduits...) d'un terrain perméable (l'aquifère). Les nappes peuvent être captives ou libres selon la disposition et la géométrie de l'aquifère.

Nappe alluviale

Volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992).

P

Piézomètre

Appareil de mesure servant à mesurer ou enregistrer le niveau d'une nappe d'eau souterraine. La surface piézométrique d'une nappe est définie par les niveaux mesurés en plusieurs points, et peut se représenter par des courbes de niveau. Le prélèvement d'une nappe provoque un abaissement de sa surface topographique appelé rabattement.

R

Ripisylve

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

S

Surface Agricole Utilisée (SAU)

La SAU est composée des terres labourables, des cultures permanentes ou non (sont compris les terrains en préparation et en jachère), des pâturages (ou « Surfaces Toujours en Herbe » ou STH) et des jardins familiaux.

Z

ZNIEFF

Zone naturelle présentant un intérêt écologique, faunistique ou floristique particulier ayant fait l'objet d'un inventaire scientifique national sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement. Deux types sont ainsi recensés : les zones de type I d'intérêt biologique remarquable, les zones de type II recouvrant les grands ensembles naturels. A ce jour, l'inventaire des ZNIEFF concerne par exemple : les zones humides, cours d'eau, marais, tourbières, landes,...

Zones humides

« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Comme tous ces types d'espaces particuliers, elles présentent une forte potentialité biologique (faune et flore spécifiques). Elles servent notamment d'étape migratoire, de lieu de reproduction et/ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau et de poissons, chaque zone humide constituant ainsi le maillon d'une chaîne (ou corridor) indispensable à la survie de ces espèces. En outre, elles ont un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux.